



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture

Direction des Libertés
Publiques et des Affaires
Décentralisées

2^{ème} Bureau
Urbanisme et Affaires
domaniales

Affaire suivie par : Nathalie SIMIAN-LICODIA
Tél. : 04 72 61 66.16
Courriel : nathalie.simian-licodia@rhone.gouv.fr
Fax : 04.72.61.63.43

Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique

Projet de construction d'une station d'épuration présenté par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Bassin de l'Arbresle, sur le territoire de la commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle.

Procès-verbal de déroulement des opérations (article R112-20 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique)

Par délibération du 21 mai 2014, le comité syndical du syndicat intercommunal d'assainissement du bassin de l'Arbresle a approuvé les dossiers d'enquêtes, d'une part préalable à la déclaration d'utilité publique et d'autre part parcellaire, relatifs au projet de construction d'une station d'épuration sise « le hameau de Pilherbe » à Fleurieux-sur-l'Arbresle, et demandé au préfet de prescrire conjointement une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et une enquête parcellaire en vue de l'acquisition des terrains nécessaires à ce projet.

Le préfet du Rhône a saisi le président du tribunal administratif de Lyon, par courrier du 24 septembre 2015, en vue d'obtenir la désignation d'un commissaire enquêteur pour les enquêtes publiques, d'une part préalable à la déclaration d'utilité publique et d'autre part parcellaire, relatives au projet de construction d'une station d'épuration présenté par le syndicat intercommunal d'assainissement du bassin de l'Arbresle, sur le territoire de la commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle.

Cette demande a été reçue et enregistrée par le tribunal administratif de Lyon le 28 septembre 2015.

Le 8 octobre 2015, étaient désignées pour ces enquêtes publiques, par décision n°E15000219/69, Madame Sara VAZ, diplômée en économie sociale et solidaire, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Madame Isabelle VASTRA BEGUE, chargée d'études en environnement, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les dates et horaires de permanence du commissaire enquêteur en mairie de Fleurieux-sur-l'Arbresle ont été arrêtés avec lui le 1^{er} novembre 2015.

Le 24 novembre 2015, l'arrêté d'ouverture des enquêtes conjointes a été signé par le préfet du Rhône. Il rappelle le déroulement des opérations pour ces enquêtes.

Le 10 décembre 2015, le commissaire enquêteur est venu en préfecture du Rhône pour recevoir un exemplaire du dossier d'enquête, un exemplaire de l'arrêté d'ouverture des enquêtes publiques, un courrier rappelant les obligations du commissaire enquêteur et pour coter et parapher le registre d'enquête préalable à

la déclaration d'utilité publique, à feuillets non mobiles, devant être mis à disposition du public en mairie de Fleurieux-sur-l'Arbresle.

Documents d'enquête publique :

Le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique élaboré par le syndicat intercommunal d'assainissement du bassin de l'Arbresle était complet au regard des pièces exigées par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Le 12 décembre 2015, le dossier d'enquête et le registre d'enquête publique ont été envoyés en mairie de Fleurieux-sur-l'Arbresle pour mise à disposition du public du lundi 4 janvier au vendredi 5 février 2016 inclus, dates de l'enquête publique.

Publicité de l'enquête publique :

Un avis au public reprenant les informations nécessaires à la bonne information du public a été diffusé de manière réglementaire dans deux journaux locaux. Les parutions ont eu lieu dans :

- Le Tout Lyon Affiches : le 19 décembre 2015 et le 9 janvier 2016,
- Le Progrès (édition du Rhône) : le 21 décembre 2015 et le 4 janvier 2016.

Cet avis a aussi été affiché en mairie de Fleurieux-sur-l'Arbresle du 9 décembre 2015 au 5 février 2016. Cet affichage a été attesté par le maire de Fleurieux-sur-l'Arbresle au premier jour de l'affichage et au dernier jour de celui-ci.

La publicité de l'enquête a ainsi été régulièrement effectuée au regard du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique qui régit cette enquête.

Déroulement de l'enquête publique :

Le commissaire enquêteur s'est assuré de l'affichage de l'avis d'enquête publique en mairie de Fleurieux-sur-l'Arbresle, de l'ouverture du registre d'enquête par le maire de la commune, de la mise à disposition du public du dossier d'enquête et du registre d'enquête pendant toute la durée de celle-ci. Il a reçu le public aux jours et heures indiqués sur l'arrêté d'ouverture d'enquête et l'avis au public. Il s'est assuré de la clôture du registre par le maire de la commune en fin d'enquête publique.

Le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public pour recevoir ses observations, en mairie de Fleurieux-sur-l'Arbresle :

- le mardi 5 janvier 2016 de 14h à 16h
- le samedi 23 janvier 2016 de 9h à 11h
- le mardi 2 février 2016 de 14h à 16h

Les observations du public pouvaient aussi être transmises au commissaire enquêteur en mairie de Fleurieux-sur-l'Arbresle par courrier à son attention.

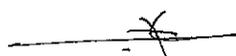
A l'issue du dernier jour d'enquête, le 5 février 2016, le registre d'enquête a été clos par le maire de la commune et remis au commissaire enquêteur avec le dossier d'enquête publique.

Le 7 mars 2016, le commissaire enquêteur a remis ces documents en préfecture, accompagnés de son rapport et de ses conclusions motivées sur le projet.

Fait à Lyon, le **14 MARS 2016**

Le Préfet,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire général adjoint
Sous-Préfet de l'arrondissement de Lyon


Denis BRUEL